

Modèle 2024-2025	
Composante :	UFR SIMONE VEIL SANTE
Adopté par le conseil de composante le :	11/07/2024
Adopté par la CFVU en date du :	17/09/2024
Régime d'inscription :	

ACCREDITATION 2020 - 2025
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
Formation en BCC PHASE PRELIMINAIRE
Année universitaire 2024/2025
2ème année
Intitulé de la mention : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales
Intitulé du parcours type (si existant) :



Dispositions particulières :																							
Selon le decret N°2021-1156 du 7/09/2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine et l'arrêté modificatif "organisation du 2ème cycle des études médicales" publié le 21/12/2022																							
L'alternance enseignement/stage est 1 semaine/1 semaine																							
Réforme du 2nd cycle des études de santé : Validation de 120 ECTS sur 3 années :																							
L'étudiant inscrit, suit les modalités de validation des ECTS suivantes : 50 ECTS en DFASM 1 + 50 ECTS en DFASM 2 + 20 ECTS en DFASM 3																							
V Validation de l'enseignement théorique																							
Pour valider l'enseignement théorique, l'étudiant doit :																							
- obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20) à chacune des UE, y compris les UE libres.																							
- obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20) à l'épreuve de l'UE Transversale.																							
Une absence à l'examen entraîne l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.																							
Une UE validée l'est définitivement (pour l'UE 13 - stages et gardes - voir validation des stages).																							
V Validation des stages																							
L'étudiant doit effectuer et valider 4 stages durant son année dont l'organisation et le fonctionnement des stages se trouvent dans le document "règlement des stages".																							
Résultat : stage validé ou invalidé.																							
En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau douze mois de stage, comprenant les stages obligatoires dont la validation n'a pas été obtenue. Les autres stages sont choisis parmi la liste globale des terrains de stage de l'UFR en excluant les services où il ne peut y avoir qu'un étudiant à raison d'un poste par terrain de stage.																							
Dans cette liste les étudiants SAEPH en surnombre choisissent prioritairement leur stage en fonction de leur niveau, puis les auditeurs, puis les doublants en fonction de leur niveau.																							
V Validation des ECOS: Examen des compétences à objectifs structurés																							
20% en DFASM1, 30% en DFASM2 et 50% en DFASM3																							
V Compensation																							
- Il n'y a pas de compensation entre les différentes UE théoriques.																							
- Il n'y a pas de compensation entre les UE théoriques et les stages.																							
- Il n'y a pas de compensation entre les semestres.																							
V Examens et délibérations																							
Les périodes d'examens et de délibération sont précisées dans le calendrier étudiant voté à la CFVU.																							
V Modalités de la 2e session :																							
- Pour les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des UE d'un semestre, est organisée une 2e session d'examen en juillet : l'étudiant doit passer toutes les UE où il n'a pas obtenu la moyenne (10/20).																							
- Les notes obtenues aux épreuves de contrôle continu sont conservées pour le calcul de la note finale de la 2e session : la note obtenue en 2e session se substitue à celle obtenue à l'examen terminal écrit.																							
- Pour les étudiants exposés à un redoublement : leurs évaluations qui ont une note inférieure à 10/20 font l'objet d'une nouvelle lecture par le responsable de l'examen pendant la délibération de 2e session.																							
- Pour être déclaré admis après la 2e session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20) dans chaque UE y compris l'UE Transversale.																							
V Résultats																							
A l'issue de la 1e ou de la 2e session l'étudiant est déclaré :																							
Soit admis à passer à l'année suivante si il a validé la totalité des stages, les UE d'enseignement théorique de chaque semestre de M2 et l'UE Transversale.																							
Soit autorisé à passer dans l'année suivante si d'une part tous les stages et l'UE transversale ont été validés, et si d'autre part au maximum 6 ECTS n'ont pas été validés durant l'année.																							
Soit ajourné si plus de 6 ECTS d'enseignement théorique et/ou un stage n'ont pas été validés durant l'année.																							
L'étudiant redoublant conserve les UE validées (enseignement théorique) exceptée l'UE Transversale.																							
Durant l'année de redoublement l'étudiant doit valider l'ensemble des UE où il n'a pas eu la moyenne à la 2e session ainsi que l'UE Transversale (l'UE Transversale n'est pas capitalisable en cas de redoublement).																							
Les redoublants peuvent suivre des UE de M2 par anticipation, le programme des enseignements à suivre étant validé par le responsable de l'année et de cycle.																							
V Divers																							

							Volumes horaires									Modalités de contrôle des connaissances																	
							Présentiel				Distanciel			1ère session																			
														Type de contrôle																			
														Contrôle continu					Examen terminal					Autres					2nde chance				
														Type de contrôle																			
														2nd session					Autres														
code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD	Total horaire	ECTS	Coefficient	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve									
	S3	BCC - Inflammation, Immunopathologie, poumon, sang					16	0	0	16	0	16	6																				
MSMED530	S3	Immunopathologie	Immunopathology	Obligatoire	Thomas HANSLIK		8	0	0	8	0	8	3		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
MSMED540	S3	Maladies transmissibles - Risques pour la santé - Santé au travail	Communicable Diseases - Health Risks - Occupational Health	Obligatoire	Auréline DIHN		8	0	0	8	0	8	3		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S4	BCC - Urgences et défaillances viscérales aiguës					16	8	0	24	8	32	6																				
MSMED350	S4	Réanimation Urgences	Resuscitation Emergencies	Obligatoire	Antoine VEILLARD BARON		16	0	0	16	0	16	4		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
MSMED651	S4	Urgence et Simulation	Emergency and Simulation	Obligatoire	Dominique FLETCHER/ Valéria MARTINEZ		0	8	0	8	8	16	2		100	PRATIQUE				100	PRATIQUE												
	S4	BCC -Maturation - Vulnérabilité - Santé - Conduites addictives					16	0	0	16	0	16	4																				
MSMED520	S4	Handicap - Vieillessement et Addiction	Handicap Aging - Addiction	Obligatoire	Marjorie SALGA/ Laurent LECHOWSKI/ Nadine ATTAL		16	0	0	16	0	16	4		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S4	BCC - Circulations, métabolisme					24	0	0	24	0	24	5																				
MSMED421	S4	Néphrologie	Nephrology	Obligatoire	Marie ESSIG		16	0	0	16	0	16	3		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
MSME422	S4	Urologie	Urology	Obligatoire	Yann NEUZILLET		8	0	0	8	0	8	2		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S4	BCC - Cancérologie - Onco-hématologie					16	0	0	16	0	16	4																				
MSMED430	S4	Cancérologie	Oncology	Obligatoire	François Clément BIDARD		16	0	0	16	0	16	4		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S3	BCC -Perception, Système nerveux, revêtement cutané					8	0	0	8	0	8	5																				
MSMED122	S4	Ophthalmologie	Ophthalmology	Obligatoire	Antoine LABBE		8	0	0	8	0	8	2		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
MSMED221	S3	Dermatologie	Dermatology	Obligatoire	Elsa FUNCK BRENTANNO		8	0	0	8	0	8	3		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S3 et S4	BCC - Formation générale à la recherche médicale et à l'exercice de la médecine					16	56	0	72	0	72	20																				
MSMED360 MSMED460	S3 et S4	UE 12a - LCA (Article en anglais)	LCA (Article in English)	Obligatoire	Marie HERR		0	12	0	12	0	12	2				100	ECRIT		100	ECRIT												
STAGE	S3 et S4	Stages & Gardes	Internships & Guards	Obligatoire	Antoine LEOTARD		0	0	0	0	0	0	8		100	PRATIQUE				100	PRATIQUE												
MSMED460	S4	ECOS	Objective and Structured Clinical Examinations	Obligatoire	Laure CAZABAT/ Salim TRAD												100	PRATIQUE		100	PRATIQUE												
MSMED31T MSMED41T	S3 et S4	UE Transversale - Préparation à l'EDN	Transversal EU	Obligatoire	Antoine LABBE Yann NEUZILLET		0	43,5	0	43,5		43,5	6				100	ECRIT		100	ECRIT												
MSMED511	S4	Apprentissage de l'exercice Médical	Medical Exercise Learning	Obligatoire	Olivier SAINT LARY		8	0	0	8	0	8	2		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
MSMED610	S4	Usage du médicament & Thérapeutiques non médicamenteuses	Use of the drug & Non-drug therapeutics	Obligatoire			8	0	0	8	0	8	2		20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT												
	S3 et S4	BCC - Construire et valoriser son parcours personnalisé																															
UETRENGAP (semestre pair) et	S3 et S4	Engagement et vie associative	UE facultative		Sébastien FLOQUET	X	8	0	0	8	6	14	3		70	rapport d'activité	30	oral et fiche projet		100	oral												
Licence : TAPSLSE1 à TAPSLSE6	S3 et S4	Théorie et pratique des activités physiques et sportives	UE facultative		Emmanuel VILLARET		0	18	0	18	0	18	3		100	pratique (65%) et théorique (35%)				100	pratique (65%) et théorique (35%)												
Semestre 1 : PARTS1S1Semest	S3 et S4	Culture – Pratiques artistiques (Options : théâtre, arts plastiques, photographie, média-radio, histoire de l'art)		UE facultative	(arts plastiques)Yann DATESSEN (photo / Histoire de l'art)(théâtre)Bibiane DUBREUIL (photo)22 (média-radio)32 (Histoire de l'art - 2 x 8h de cours + 4 x 4h de visites de musées)								3		100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio) 100 (Histoire de l'art)	participation orale+devoirs maisonQCM (média-radio)	50 (arts plastiques et média-radio)	dessin (arts plastiques) papier radiophonique (média-radio)		50 (média-radio) 100 (Histoire de l'art)	examen final spécifique (média-radio) commentaire d'image (Histoire de l'art)	50 (média-radio)	production (média-radio)										
Total heures maquettes							112	64	0	176	8	184	50																				